

Le 14 avril 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil tenue le mardi 14 avril 2026 à 19 h 30, au centre communautaire, 78, 7^e Avenue, Terrasse-Vaudreuil, Québec et conformément au *Code municipal du Québec*.

PRÉSENCES :

Les conseillères M^{mes} Yosselyn Argüello Blanco, Alyssia Lalonde et Josée Paquette Bougie ainsi que les conseillers MM. François Durivage et Eric Leduc sous la présidence du maire M. Michel Bourdeau, formant quorum.

AUTRES PRÉSENCES :

La directrice générale et greffière-trésorière M^{me} Isabelle Perron et la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière M^{me} Lily Ducharme agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

ABSENTE :

La conseillère M^{me} Isabel Boulay

2026-04-072 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Josée Paquette Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'OUVRIER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 14 avril 2026 à 19 h 30.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

2026-04-073 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller François Durivage
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 14 avril 2026 soit adopté en y retirant l'item suivant :

- NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ADOPTÉE

2026-04-074 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2026

Il est PROPOSÉ par la conseillère Alyssia Lalonde
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2026 sans modification.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

Le 14 avril 2026

2026-04-075 SOUTIEN FINANCIER / LES SKIEURS DE L'ÎLE / INSCRIPTIONS 2025-2026

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier déposée par Les Skieurs de l'Île pour la saison 2025-2026;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Eric Leduc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCORDER une subvention de 10 \$ par inscription de résidants de Terrasse-Vaudreuil pour la saison 2025-2026 au club de ski de fond Les Skieurs de l'Île.

ADOPTÉE

2026-04-076 APPUI AU PROJET DE RÉNOVATION ET DE RÉOUVERTURE DE L'ARÉNA GLENFINNAN DANS LE CADRE DU PROGRAMME PAFIRSPA

ATTENDU QUE l'aréna Glenfinnan constitue une infrastructure sportive essentielle, tant pour la réussite et le bien-être des étudiants du Cégep John Abbott que pour l'ensemble de la population de l'Ouest-de-l'Île;

ATTENDU QUE la fermeture de cet aréna en avril 2024 a engendré une perte de services significative, limitant l'accès aux plateaux de glace pour les clubs de hockey mineur, les associations de patinage artistique et les citoyens de la région;

ATTENDU QUE le projet de rénovation vise la modernisation des installations afin d'en assurer la pérennité, la sécurité, ainsi que la conformité aux normes environnementales et d'accessibilité;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, par le biais du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), soutient spécifiquement les initiatives visant la mise aux normes d'infrastructures existantes;

ATTENDU QUE la réouverture de l'aréna Glenfinnan est fondamentale pour favoriser l'adoption de saines habitudes de vie et soutenir le dynamisme communautaire et sportif de notre région;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Josée Paquette Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la démarche visant à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du programme PAFIRSPA pour le projet de rénovation et de réouverture de l'aréna Glenfinnan;

DE RECONNAÎTRE l'importance stratégique de cette infrastructure pour la communauté sportive locale et régionale;

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation d'accorder une attention prioritaire à ce dossier afin de pallier le manque de plateaux de glace et de permettre une réouverture rapide de l'installation;

DE TRANSMETTRE la présente résolution d'appui à la direction du Cégep John Abbott.

ADOPTÉE

Le 14 avril 2026

2026-04-077 MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE / ACCOMPAGNEMENT ET ÉVALUATION DES OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (OMHS)

CONSIDÉRANT QUE la norme comptable SP 3280 impose désormais aux municipalités de recenser et d'évaluer financièrement les coûts futurs liés au retrait de leurs actifs;

CONSIDÉRANT QUE cette obligation est essentielle pour refléter la valeur des passifs au bilan financier et garantir la conformité des audits annuels de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la proposition de services de la firme GESPRO Groupe Conseil (N/Réf. : OS-2026-119), reçue le 13 mars 2026, concernant l'accompagnement professionnel requis pour la réalisation de l'inventaire et de l'évaluation des actifs sur le territoire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

Il est PROPOSÉ par le conseiller François Durivage
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE MANDATER la firme GESPRO Groupe Conseil, pour réaliser l'inspection complète des propriétés et installations visées afin d'en évaluer la condition actuelle, de déterminer les obligations de mise hors service, d'analyser les risques de contamination et d'estimer les coûts de mise aux normes et correctifs nécessaires;

D'AUTORISER une dépense maximale de 13 060 \$, excluant les taxes, conformément aux modalités (honoraires horaires et forfaitaires) prévues à la proposition reçue;

DE FINANCER cette dépense à même l'excédent non affecté.

ADOPTÉE

2026-04-078 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 699 / CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUES ET ÉLUS MUNICIPAUX

Le maire mentionne l'objet du règlement et le fait qu'aucun changement n'y ait été apporté depuis le projet déposé;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement n° 699 a été déposé à une séance tenue le 10 mars 2026;

CONSIDÉRANT l'avis public donné par la greffière et publié le 2 avril 2026, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1);

Il est PROPOSÉ par la conseillère Yosselyn Argüello Blanco
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement intitulé :

« Règlement numéro 699 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élues et élus municipaux ».

ADOPTÉE

Le 14 avril 2026

2026-04-079 MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES / RECOURS / URBANISME / LOT 1 574 730

ATTENDU QUE sur le lot 1 574 730 du cadastre du Québec se trouve un bâtiment non conforme à la réglementation en matière d'urbanisme;

ATTENDU QU'une section de ce bâtiment est également devenue dangereuse pour la sécurité des personnes et des biens;

ATTENDU QUE le 8 août 2023, le conseil avait adopté la résolution 2023-08-102 mandatant Prévost Fortin D'Aoust s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Municipalité et d'entreprendre des procédures judiciaires relativement au lot 1 574 730;

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 2025, le conseil a rejeté une demande de dérogation mineure visant cette propriété par la résolution 2025-10-155;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller François Durivage
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE RENOUVELER le mandat de Prévost Fortin D'Aoust s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Municipalité et d'entreprendre des procédures judiciaires relativement au lot 1 574 730;

D'AUTORISER la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil tout acte donnant effet aux présentes;

D'AUTORISER la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à conclure tout contrat nécessaire au bon déroulement des procédures, y compris le cas échéant, mandater tout expert ou professionnel.

ADOPTÉE

2026-04-080 DÉPÔT ET APPROBATION / LISTE DES COMPTES, DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

Il est PROPOSÉ par la conseillère Alyssia Lalonde
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE ACTE de la liste des comptes, déboursés, chèques et engagements financiers déposée par la trésorière, en conformité avec les règles de contrôle et de suivi budgétaires et les dispositions du Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité, n° 632;

D'APPROUVER la liste telle que déposée;

D'AUTORISER le paiement totalisant un montant de cent quatre-vingt-douze mille cinq cent vingt-deux dollars et soixante-cinq cents (192 522,65 \$).

ADOPTÉE

Le 14 avril 2026

2026-04-081 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / EMBAUCHE / POMPIERS VOLONTAIRES

DÉCLARATION D'INTÉRÊT ET RETRAIT :

Le conseiller Eric Leduc se retire de la séance du conseil à compter de 20 h 19. Le quorum est maintenu.

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Yosselyn Argüello Blanco
et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité autorise l'embauche de MM. Charles de Bellefeuille, Jakob St-Onge-Paiement et Sean McMenamin à titre de pompiers volontaires, au sein du Service de sécurité incendie, en date du 14 avril 2026, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à l'entente de travail des pompiers en vigueur.

ADOPTÉE

Le conseiller Eric Leduc réintègre la séance du conseil à compter de 20 h 20.

2026-04-082 ÉTUDE, PLANS ET DEVIS POUR TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET CORRECTION DE RACCORDEMENTS INVERSÉS / PROGRAMME TECQ 2024-2028

ATTENDU le mandat initial octroyé à la firme Adiva Infra inc. par la résolution 2026-02-035;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Josée Paquette Bougie
et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le plan de travail – Révision 01 relatif à l'étude, à la préparation des plans et devis, ainsi qu'à l'accompagnement lors de l'appel d'offres pour les travaux d'infrastructures municipales et la campagne de détection et correction des raccordements d'égouts inversés, le tout s'inscrivant dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028.

ADOPTÉE

2026-04-083 DEMANDE DE RÉVISION DE CERTAINS IMMEUBLES INSCRITS À L'INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel* (projet de loi 69) a renforcé la protection du patrimoine bâti et confié de nouvelles responsabilités aux MRC et aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit adopter un inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale;

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire constitue un exercice de recensement et d'analyse générale et ne produit pas une connaissance détaillée et définitive de chaque immeuble;

CONSIDÉRANT QUE certaines inscriptions au projet d'inventaire reposent principalement sur la date approximative de construction sans prise en compte suffisante de la valeur patrimoniale réelle;

CONSIDÉRANT QUE la valeur patrimoniale d'un immeuble doit être appréciée au regard de critères qualitatifs reconnus, en sus de la date de construction;

Le 14 avril 2026

CONSIDÉRANT QUE ces critères incluent notamment l'état général de l'immeuble, le coût raisonnable de restauration et le degré d'authenticité et d'intégrité;

CONSIDÉRANT QUE ces critères incluent également la contribution à l'histoire locale, la représentativité d'un courant architectural et l'appartenance à un ensemble à préserver;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil souhaite assurer la cohérence entre l'inventaire régional et les réalités constatées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une analyse préliminaire des immeubles visés à partir des critères mentionnés ci-dessus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil souhaite transmettre à la MRC les informations et les éléments justificatifs à l'appui de la demande de révision;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil est d'avis que l'inscription d'un bâtiment à l'inventaire patrimonial comporte des impacts pour les propriétaires et les citoyens et qu'il est primordial que ceux-ci soient consultés et avisés, afin que ces effets soient pleinement considérés dans l'analyse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil demande à la MRC de prévoir un plan de communication adapté et complet, afin d'assurer une information claire, accessible et en temps opportun aux propriétaires et aux citoyens concernés;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Alyssia Lalonde
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de revoir l'intégration des immeubles suivants à l'inventaire patrimonial :

ADRESSE	LOT	MATRICULE	MOTIF PRINCIPAL
20, 2 ^e Boulevard Ouest	1 574 806	6527 96 2639	Année de construction
140, 3 ^e Boulevard	1 574 938	6627 49 7156	Année de construction
47, 6 ^e Avenue	1 574 964	6628 40 1343	Année de construction

QUE la demande vise à assurer que seuls les immeubles présentant une valeur patrimoniale réelle, appréciée au regard des critères qualitatifs reconnus, soient inclus dans l'inventaire final;

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil réitère sa volonté de collaborer à la validation finale de l'inventaire et de participer à toute rencontre technique jugée nécessaire par la MRC et ses partenaires;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et aux vingt-deux autres municipalités de la MRC.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Le 14 avril 2026

2026-04-084 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Yosselyn Argüello Blanco
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance du 14 avril 2026 à 20 h 29.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière